

LE BOULET

Groupement pour la protection du Vieux-Carouge

bulletin d'information

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal ainsi que de multiples actions de sauvegarde.

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Septembre 2015 n° 02/15 - tirage 300 expl.

Le Boulet est sur Facebook !

Isoler: enfer ou paradis ?

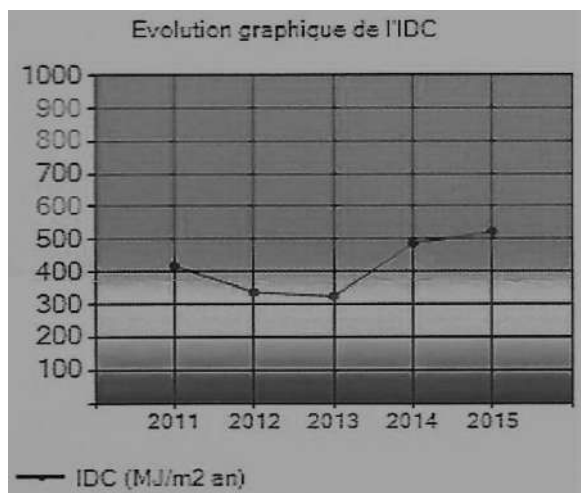
Le souci de limiter notre impact écologique sur la planète a conduit à l'élaboration de lois visant à utiliser judicieusement nos ressources. Tel est le cas de la loi genevoise sur l'énergie, adoptée en 1986, qui a pour but de réduire les pertes d'énergie et de soutenir le développement des énergies renouvelables.

Afin de pouvoir mesurer la dépense en énergie de tout un chacun, l'Etat a défini divers indices propres à mesurer la consommation de sources d'énergie. Sur la base d'un indice de dépense de



ment doit être suffisante. Des améliorations peuvent être exigées afin d'obtenir une mise en conformité.

S'agissant des embrasures des fenêtres, une mise en conformité doit avoir été exécutée au 31 janvier 2016 au plus tard.



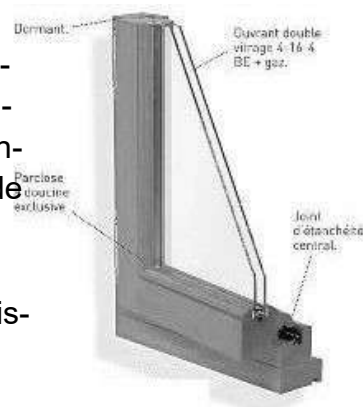
chaleur (IDC) dont l'établissement incombe aux propriétaires d'immeubles, des normes de consommation d'énergie ont été fixées pour la production de chaleur et d'eau chaude.

Lorsque la moyenne de consommation sur trois années consécutives est considérée excessive, l'Etat ordonne que les installations concernées fassent l'objet d'un audit.

Outre les installations de production de chaleur, la qualité thermique de l'enveloppe d'un bâti-

Ce délai introduit le 12 novembre 2014 dans le Règlement de la loi sur les constructions est considéré par d'aucuns comme abusif. Récemment un professionnel, le député carougeois Serge Hiltbold, a rappelé au Conseiller d'Etat Antonio Hodgers que cette mesure était purement et simplement inapplicable. Non seulement le volume de travail représenté par une telle mise en conformité dépasse, et de loin le potentiel des entreprises genevoises, mais la prise en charge financière de ces travaux par les propriétaires concernés n'est pas une chose acquise.

Hélas, trop soucieux de jouer les premiers de classe en matière d'économie d'énergie, le Conseiller d'Etat n'a pas donné suite à la demande de prolongation de délai souhaitée, ce qui témoigne d'une méconnaissance évidente de ses dossiers.



Soirée d'information le 7 octobre

Mercredi 7 octobre 2015 à 20 h 00, soirée d'information sur le thème de l'isolation des anciens bâtiments à Carouge.

Salle du Rondeau, boulevard des Promenades 26

Organisation: Le Boulet, groupement pour la protection de Carouge

Entrée libre

Nombre d'immeubles à Carouge qui ont conservé leurs arcades et fenêtres anciennes sont l'objet d'une obligation étatique. Il est enjoint à leurs propriétaires de devoir procéder à des travaux d'isolation. Quels sont les possibilités en la matière, les écueils à éviter ? Dans quelle mesure un propriétaire peut-il être contraint à réaliser des travaux de ce type? Quel rôle peut jouer un IDC? (indice de dépense de chaleur)? Quelles sont les dispositions financières censées accompagner cette campagne de mises aux normes? Quelle atteinte et quels dommages ce type de travaux peuvent-ils causer à des bâtiments du XVIIIe siècle, objets de mesures de protection au sens des dispositions légales genevoises?

Certificats énergétiques

L'une des questions posées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie consiste à savoir si l'Etat et les collectivités publiques ont déjà assaini leurs propres bâtiments. En période de restrictions budgétaires, tel n'est à l'évidence pas le cas. A ce jour, nombre d'édifices publics n'ont toujours pas fait l'objet de travaux conséquents d'amélioration thermique. Ce d'autant plus que les exigences en la matière semblent avoir augmenté au cours du temps.

A cet égard, le cas du bâtiment communal situé au numéro 18 du boulevard des Promenades et qui abrite un restaurant scolaire, une crèche et le Club des aînés, est illustratif. Edifié en 1995, il a été surélevé en 2008. Deux époques représentant deux périodes en matière de conception du rôle des flux énergétiques.



Lors de la dernière surélévation, nos édiles carougeois ont eu à cœur de vouloir répondre aux normes les plus exigeantes en matière d'économie d'énergie. Toutefois, à la même période, l'Etat modifiait son arsenal législatif en intégrant les dispositions de la norme 380/1 SIA. Dès lors,

l'Office Cantonal de l'Energie rechigna à homologuer en Minergie ce bâtiment qui obtient finalement un statut HPE (Hautes performances énergétiques).

Résultat: aujourd'hui, la Commune doit engager un nouveau cortège de dépenses de CHF 136'000.- pour chercher à améliorer le statut de cet immeuble.

On constate ainsi que l'évolution des normes et de certaines variables peuvent conduire à des appréciations qui ne sont pas des constantes. Cela relativise la portée de certaines démarches.

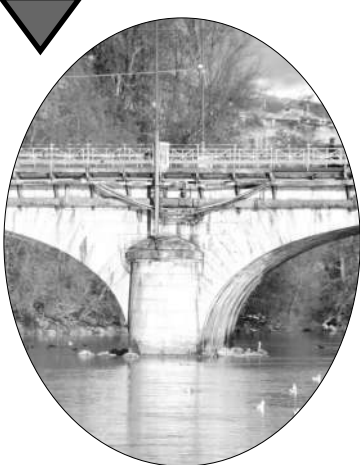
Coups d'œil à travers Carouge



Depuis le début des années 1980, la maison Demontanrouge abrite le Musée de Carouge. Au cours du mois de juin dernier, un projet de réaménagement et de mise en conformité énergétique a été présenté au Conseil municipal. Il s'agit essentiellement de redistribuer des locaux intérieurs et de faciliter l'exploitation du Musée par la création d'un véritable espace d'accueil. A cet effet, un crédit d'étude de CHF 205'000.– va être voté à fin septembre.



Pont Neuf: après le double vote des crédits permettant d'engager les travaux de rénovation du pont, crédits voté respectivement à fin 2014 par la Ville de Carouge et début 2015 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, les travaux sont annoncés pour l'été 2016 seulement. Ces travaux impliquant un problème d'exploitation pour les TPG, des solutions visant à réduire les éventuelles interruptions de desserte sont à l'examen.



Olivier de Provence: le dépôt par la Société Future Engineering SA du projet d'aménagement d'un restaurant et d'un hôtel au mois d'août 2014 avait appelé de notre part une opposition. Depuis lors, des consultations ont eu lieu auprès de la CMNS et des Services de conservation du patrimoine.

Remanié, le nouveau projet, qui vient d'être autorisé, prévoit désormais une conservation de structures portantes et non plus un total « empaillage ».



Sur les bords de l'Arve, le chantier du CEVA avance de façon très visible. La structure métallique du nouveau pont ferroviaire qui enjambera dès 2016 la rivière à l'entrée du tunnel est en train de prendre forme.

Dès la seconde semaine de septembre, la zone piétonne située sur une face de la place du Marché et entre les deux places sera concrétisée. Le stationnement et le passage de véhicules motorisés sera supprimé dans ces segments de chaussée.



RAPPEL: dernier délai pour vous inscrire à notre sortie d'automne du dimanche 20 septembre 2015 à Conflans, cité historique voisine d'Albertville (Savoie) : mercredi 16 septembre.

Organisation et inscription auprès de M. Jacques Reymond tél. 022 342 08 21

CONFÉRENCES D'AUTOMNE

Cet automne nous vous proposons deux conférences en rapport avec notre histoire régionale. Retenez d'ores et déjà les dates des 2 et 25 novembre 2015. Rappelons que ces deux soirées sont ouvertes à toutes les personnes intéressées.

CAROUGE, ses monnaies au cours du temps

Exposé de Monsieur

Michel DÜRR

Numismate

Lundi 2 novembre 2015

à 20 h 00

Café–restaurant Le Boccalino

Place du Rondeau 4 – Carouge

Entrée libre

PLAINPALAIS, son histoire, son musée

Exposé de Monsieur

Gérald BERLIE

Auteur de « Plainpalais , plaine de mémoire » éd. Cabedita

Mercredi 25 novembre 2015

à 20 h 00

Café–restaurant ^tLe Boccalino

Place du Rondeau 4 – Carouge

Entrée libre

SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: leboulet.carouge@gmail.com